

Permanence pour le service civil et les problèmes militaires

Rapport 2010

La permanence a été consultée entre 450 et 500 fois en 2010. 397 visites par 285 personnes ont été enregistrées par le permanent, soit les téléphones 2010 et les courriels de mai à décembre. Les courriels reçus par Aurélien de janvier à mai n'ont pas été décomptés, ainsi que quelques appels reçus en urgence et quelques appels ou courriels multiples, d'où l'estimation du total.

Les motifs des consultations sont les suivantes (en 5^{ème} des demandes):

- Orientation générale (1/5^{ème}). Recrutement, comment ne pas faire ou sortir de l'armée.
- Service civil (1/5^{ème}). Admissions, nb de jours, répartition des périodes, affectations, etc.
- Service militaire (2/5^{ème}) : Pour moitié des reports de cours ou d'école et des questions diverses sur le service militaire. (Refus de grader, séjours à l'étranger, service long, etc.). Pour l'autre moitié, des exemptions, principalement pour raisons psychiques. On note une nette augmentation des consultations par des officiers et des sous-officiers. Il faut souligner que chaque année une grosse dizaine de cas de maltraitance par l'armée nous sont rapportés. Ce sont le plus souvent des refus de laisser consulter un médecin, surtout en début d'école de recrue. Si ajoute, une absence totale de compassion pour les grossesses des conjointes et les accouchements, qui ne sont par reconnus comme motifs de report de cours ou d'écoles militaires. On note aussi une quinzaine de cas pénaux, sanctions disciplinaires et « oublis » de répondre à une convocation. Si la permanence est consultée assez tôt, ces cas ne débouchent jamais sur de la prison, mais il y a encore des gens qui font plusieurs mois fermes ou qui payent des amendes de plusieurs milliers de francs pour non-respect de leurs obligations militaires.
- Questions diverses (1/5^{ème}). Protection civile, APG, taxe d'exemption, etc. La taxe reste un domaine très actif en raison du jugement de la CEDH qui la condamne.

La permanence a généré 205 heures de travail, dont 15 pour Aurélien, y compris 17h30 supplémentaires et 35 heures spéciales (consultation de plus d'une demi-heure facturées). Il faut toutefois noter qu'en raison de la reprise par le permanent du secrétariat du GSsA dès le 15 septembre 2010, le travail administratif, soit la tenue du journal et la mise à jour du site web, a pris un retard considérable, en partie résorbé. Le report d'heures sur 2011 est de 30 à 50 heures.

La permanence a reçu 5100.- du GSsA (salaire de base) et a généré 6'000.- ~ de dons. Le décompte définitif suivra. Ces dons ont servi à payer Aurélien, les frais de ccp et d'envoi, les heures supplémentaires et spéciales. Cette somme a été récoltée suite à un appel financier en mai 2010 et grâce à l'envoi systématique d'un bulletin de versement après chaque consultation.

Le travail à la permanence est agréable et satisfaisant. Je n'envisage pas de grands changements à court terme. Je suis ouvert à la possibilité de former quelqu'un. A moyen terme, c'est une solution nécessaire. Ce travail se déroule toutefois dans un contexte difficile. La situation politique du service civil reste tendue. Les situations que traite la permanence sont parfois très lourdes pour les personnes concernées, en particulier en début d'école de recrue. La législation et les pratiques sont en constante évolution et demandent un important suivi. Le travail administratif et politique reste essentiel et pourrait, dans de meilleures conditions, recevoir plus d'attention. La rémunération est modeste au vu du réel service fourni aux personnes qui consulte la permanence.

23.9.2011